

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2025

EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN.

Absents excusés : Albin BOUVERET, David COLANGE (Pouvoir à E. JANIER-DUBRY), Frédéric OLLITRAULT (Pouvoir à T. AUGER), Benoît PIARD (Pouvoir à C. BRUNEEL), Dominique SAVARY (Pouvoir à Y. FOUCAULT).

Absents : Fabien MOREL, Jérémie PIARD.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour, les 2 points suivants :

- Tarif de location de la Basse, pour une formation de 3 semaines,
- Changement de prestataire pour le RGDP, Règlement Général pour la Protection des Données.

Accord de l'assemblée.

1) Nomination du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu

Mme Jocelyne CART-LAMY est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 22 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Vente de terrain

La Commune a mis en vente, un terrain cadastré 130 ZB184, au prix de 50 340 € TTC.

Mme Evelynne MERMET s'est portée acquéreur.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte l'offre de Mme MERMET.

3) Vente de véhicules

La Commune a fait le choix de s'équiper de véhicules électriques en leasing et met en vente 2 véhicules TRAFIC :

- Le mini-bus immatriculé en 07/2017, à 25 000 TTC et
- Le TRAFIC blanc immatriculé en 03/2018, à 20 000 € TTC.

Les annonces seront mises à l'affichage aux lieux habituels, sur le site de la Commune et sur le compte Facebook de Nanchez.

4) Décision modificative du budget Chaufferie

Les travaux du réseau de chaleur et de la chaufferie bois sont terminés ; ils ont été réglés au SIEDEC, qui s'est occupé de la gestion des marchés et du règlement des entreprises.

Pour intégrer ces travaux dans le patrimoine de la Collectivité, il y a lieu de réaliser 2 écritures comptables.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits pour 594 069 €, en dépenses et en recettes pour pouvoir faire les écritures. Cela n'engendre pas de mouvement de fonds. C'est purement comptable.

5) Décision modificative du budget communal

Les prévisions du budget nécessitent d'être réajustées :

En investissement, virement de 11 000 € du chapitre 21 au chapitre 204.

En fonctionnement, les ventes de bois de faible valeur que l'ONF gère en totalité, génèrent des frais qui n'étaient pas prévus. Les recettes sont plus importantes que prévu, mais il faut prévoir des crédits pour les frais supportés par l'ONF et répercutés à la commune.

Il est donc proposé + 75 000 € de recettes :

- + 60 000 € de ventes de bois,
- + 20 000 € de dotation de développement – biodiversité
- 5 000 € des autres participations de l'Etat,

Et + 75 000 € de dépenses :

- + 95 000 € de remboursement de frais à l'ONF
- + 7 000 € en autres contributions obligatoires (ENJ)
- + 1 000 € en indemnités des élus
- + 25 000 € de subventions aux personnes de droit privé (pour reversement de la recette des badges au Duchet)
- 53 000 € en frais de personnel

Voté à l'unanimité.

6) Demande de subvention sur l'achat de terrains

Après accord des propriétaires, la Commune souhaite acquérir 2 parcelles de terrain avec le soutien de la Région (80% de subvention) en vue d'une extension future de la réserve naturelle régionale du Bief de Nanchez. Le coût de l'opération, frais d'acte compris, serait de 3 141 €, avec un reste à charge pour la Commune de 628 €.

Accord à l'unanimité.

7) Accueil de loisirs – Tarifs

Il est décidé de mettre en place une tranche supplémentaire « Supérieur à 5 000 € mensuels ».

La Commission Ecoles – Accueils de loisirs est chargée de revoir la tarification et de faire une proposition tarifaire qui sera présentée au prochain conseil, applicable au 01/01/2026.

8) Fermages 2024 – Chaux-des-Prés

Vote à l'unanimité pour l'application de l'indice de fermage 2024, sur les loyers des baux en cours, de M. PAGNIER et de Mme LAPPRAND, pour le calcul du fermage 2024 demandé en 2025.

9) Redevance du domaine public due par ORANGE

Vote à l'unanimité pour l'application du tarif maximum sur la redevance d'occupation du domaine public, facturée à Orange.

10) Convention avec l'Espace Nordique Jurassien (ENJ)

M. le Maire est autorisé à signer la convention annuelle avec l'ENJ fixant les règles dans le cadre de la gestion du domaine skiable. Accord à l'unanimité.

11) Rapport 2024 sur le prix et la qualité de service des Syndicats des Eaux

Syndicat des Eaux du Grandvaux :

- Nouvelle baisse des prélèvements et des volumes produits et distribués,
- Nombre d'abonnements stable : 5 225 (1 abonnement pour un peu moins de 2 habitants),
- Consommation moyenne de 94 m³ par abonné,
- Longueur du réseau identique : 243 km,
- Evolution du tarif de l'eau : Sur une facture type, de 120 m³, augmentation de 6.6%, soit un prix théorique de 4.19 € TTC / m³ (pour un usager consommant 120 m³),
- L'ensemble des analyses d'eau réalisées en 2024 était conforme,
- Pour 2024, le taux moyen de renouvellement du réseau est de 0.6% des 243 km de réseau (moyenne sur 5 années).

Syndicat des Eaux du lac de Bellefontaine :

- 3 141 abonnés pour une estimation de 5 739 habitants,
- Consommation moyenne de 81.20 m³ par abonné, en baisse,
- Le prix de l'eau (part variable pour la Collectivité) est passé de 1.30 à 2.30 € / m³, permettant d'effectuer des travaux pour le renouvellement du réseau. En 2024, le taux moyen de renouvellement est de 0.26% des 187 km de conduites.
- Les impayés sont passés de 1% à 2.5%,
- 100 % des analyses 2024 étaient conformes.

Les rapports des 2 syndicats sont approuvés à l'unanimité.

12) Location de la Basse au CPIE

Le CPIE du Haut-Jura, Atelier de l'environnement, sollicite la mairie pour la mise à disposition d'un lieu d'accueil pour un stage de formation. Il est proposé le bâtiment de La Basse pour un tarif de 300 €, pour la période de 3 semaines. Accord à l'unanimité.

13) Changement de prestataire pour le RGPD

Compte tenu de l'arrêt du service assuré par le SIDEC, la Commune de Nanchez décide, à l'unanimité, de passer une convention avec le Centre de Gestion du Jura, dans le cadre de l'obligation de mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD). La cotisation est de 0.057% de la masse salariale, soit environ 280 €/an.

14) Questions diverses

- Ventes de bois : Jusque-là, la Commune a réalisé 200 000 € de ventes de bois, sans compter les 2 dernières ventes, pas encore comptabilisées, pour lesquelles le bois s'est vendu à 60 € et 61 €, le m³. Soit 43 000 € de recettes.

- Subvention européenne du FEDER : Excellente nouvelle : Le dossier concernant les travaux du Duchet a été retenu et subventionné à hauteur de 586 000 €. Une partie servira au remboursement du prêt relais qui doit être soldé en avril 2026.
- Eclairage public - Remplacement de réverbères vétustes : La réception des travaux a eu lieu le 2/10. La Commune est équipée en totalité de luminaires leds ; des réverbères plus récents, moins de pannes, et moins de consommation donnent une meilleure « note » qui est prise en compte pour le calcul de la cotisation versée au SIEDEC pour le service de dépannage de l'éclairage public.
- L'association Redneck, organisatrice du festival du mois de juin, a laissé une ardoise au Duchet.
- Une rencontre est prévue en novembre avec les financeurs, le Département du Jura, le Comité du Tourisme et Vincent CHARPENTIER, pour un projet de pumptrack (circuit VTT avec des passages très techniques sur le secteur de Prénovel, vers le départ des pistes), une nouvelle activité attractive pour les sportifs permettant de pallier le manque de neige.

La séance est levée à 21h10.

Fait à Nanchez, le 8 octobre 2025.

La Secrétaire de séance,
Jocelyne CART-LAMY

Le Maire,
Yvan AUGER